

Mairie de GONNEVILLE-EN-AUGE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux le 6 juillet à 18 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué le 28 juin 2022 s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Harold LAFAY, Maire.

Présents : Mmes Marion LE GUEN, Aurore MOULIN, Emma JUMEL et MM Harold LAFAY, Olivier IACAZZI, Bernard GARREL, Jacques DROUET et Cyril CLOUET.

Absentes excusées : Elisabeth MAY, Anne HARIVEL, Nadine ANDREANI

Pouvoirs : Nadine ANDREANI à Emma JUMEL, Elisabeth MAY à Olivier IACAZZI.

Secrétaire de séance : Olivier IACAZZI

Délibération 2022-20

Salle municipale : conditions et tarifs location

Vu la délibération 2020-26 du 10 juillet 2020 modifiant le montant de la caution de la salle municipale ;

Vu le souhait du Conseil de scinder cette caution pour garantir le respect de la salle et du matériel mis à disposition, notamment la télécommande des éclairages,

Le Maire propose au Conseil de scinder la caution pour la location de la salle en 3 cautions :

- 750 € pour la salle
- 250 € pour la télécommande
- 60 € pour le ménage

La salle ayant été refaite, et compte-tenu de son environnement, les tarifs de location pourraient être revus à la hausse, d'autant plus que ceux pratiqués par les communes voisines sont beaucoup plus élevés.

Le Maire propose également de ne plus proposer la location à la journée et de revoir les tarifs sur les bases suivantes :

	GONNEVILLAIS	EXTERIEURS
Week-end	250 €	750 €
Associations : activités	Gratuit	50 €
Associations : activités avec recettes (repas 1 jour)	3 événements gratuits, 50 € au-delà	200 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'adopter cette proposition à compter du 8 juillet, à l'unanimité des présents et représentés.

*Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.*

Pour le Maire
L'Adjoint délégué.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Harold LAFAY

